

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2129

Edition du  
25 juillet 2016

DANS CE NUMÉRO

---

**Imposition des entreprises: ce que prépare l'Union européenne** (Lucien Erard)

Les préoccupations des cantons autour de RIE III se retrouvent à l'échelle européenne

**Cette croissance que l'on nous vend comme la panacée** (Jean-Daniel Delley)

Un débat qui peine à mûrir tant au Parlement que dans les milieux économiques

**Promotion des logements à loyer abordable: aide à la personne ou aide à la pierre?** (Michel Rey)

Les deux types d'aide sont nécessaires et complémentaires

**Accord Privacy Shield: suite et certainement pas fin** (Jacques Guyaz)

Le dossier de la transmission des données personnelles de l'Europe vers les Etats-Unis demeure toujours aussi opaque et complexe

**Les batailles de 1914-18 vues par un observateur suisse** (Pierre Jeanneret)

Robert de Traz, *Sur le front français. Verdun et l'Argonne*, Genève, Slatkine, 2016, 83 pages

**Autriche: élections présidentielles et populisme de droite** (Invitée: Gret Haller)

Un [éditorial](#) du site de l'Association suisse de politique étrangère

# Imposition des entreprises: ce que prépare l'Union européenne

Les préoccupations des cantons autour de RIE III se retrouvent à l'échelle européenne

Lucien Erard - 19 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29655>

Les bénéfices des entreprises doivent être imposés au même taux, qu'ils soient réalisés à l'étranger par des multinationales établies en Suisse ou dans le pays.

C'est ce que prévoit RIE III, la révision de l'imposition des entreprises adoptée par le Parlement. Alors qu'aujourd'hui ces multinationales bénéficient d'un taux privilégié ([DP 2127](#)).

Pour éviter que ces dernières ne s'exilent vers des cieux fiscalement plus cléments, les cantons ont fait le choix d'une baisse générale de leur taux d'imposition. Ils auraient pourtant intérêt à suivre de plus près ce que prévoit l'Union européenne conformément aux décisions prises à l'OCDE et au G20.

[Le projet de directive](#) sur la lutte contre l'évasion fiscale régleme non seulement la fiscalité des entreprises européennes, mais également celle de leurs filiales étrangères et, surtout, celles d'entreprises étrangères ayant des filiales dans les pays de l'Union. L'objectif est d'imposer les bénéfices dans le pays où ils ont été réalisés.

Divers instruments sont prévus pour éviter que les bénéfices puissent être transférés vers des pays à faible imposition, réduisant ainsi la charge fiscale

des entreprises et donc aussi les ressources financières des pays membres.

*Déductibilité des intérêts* - Une filiale installée dans un pays à haut taux d'imposition peut réduire la charge fiscale du groupe en versant une partie de ses bénéfices à une société sœur sous forme d'intérêts déductibles de ses revenus imposables. On limite cette possibilité à 30% du bénéfice brut.

*Imposition à la sortie* - Lorsqu'une entreprise déplace sa résidence fiscale et/ou ses actifs dans un pays à faible imposition, le pays d'origine perd des revenus imposables déjà générés ainsi que des réserves latentes. Pour éviter que l'entreprise réduise ainsi sa charge fiscale, on imposera, à leur sortie, ces actifs à leur valeur de marché. Lors de transfert vers des pays membres ou de l'EEE, les paiements peuvent s'échelonner sur plus de cinq ans.

*Clause de «switch-over» (passage de l'exonération au crédit d'impôt)* - Les pays membres ont tendance à imposer faiblement, voire pas du tout, les revenus déjà taxés dans des pays tiers. La directive prévoit que les pays membres imposent les bénéfices reçus de filiales de pays tiers lorsque ceux-ci y

sont imposés à un taux inférieur à 40% de leur propre taux. Les impôts payés dans le pays tiers sont cependant alors déduits.

*Clause anti-abus générale* - Elle permet de ne pas tenir compte des montages financiers sans fondements économiques, et plus généralement des mesures d'optimisation fiscale non justifiées.

*Règles relatives aux sociétés étrangères contrôlées (SEC)* - Les moyens de transférer les bénéfices d'une entreprise dans des filiales de pays à faible imposition, extérieurs à l'Union, sont nombreux, par exemple en remplaçant le transfert de bénéfices par celui de redevances notamment de propriétés intellectuelles. Le contribuable qui contrôle une société étrangère à plus de 50% doit inclure dans ses revenus imposables les revenus de cette société calculés selon le droit de son pays. Cette règle s'applique à condition que cette filiale soit imposée à un taux inférieur à 40% de celui du pays du contribuable et que plus de 50% de ses revenus proviennent d'actifs financiers, immobiliers ou de propriété intellectuelle, etc. Cette disposition ne s'applique pas aux filiales ayant leur siège dans un pays membre ou un pays de l'EEE.

*Dispositifs hybrides* - Lorsque deux Etats qualifient différemment un contribuable ou l'une de ses opérations, ce qui conduit souvent à une non-imposition, c'est à l'Etat à l'origine du paiement de qualifier l'opération et à l'autre Etat de s'y rallier.

Ces mesures pourraient avoir d'importantes répercussions

sur les entreprises ayant leur siège en Suisse ainsi que sur les filiales suisses d'entreprises européennes. Si leur taux d'imposition suisse se révèle trop bas, elles devront payer la différence dans les pays européens.

La Commission européenne souhaite également relancer sa proposition d'harmonisation de

l'assiette de l'impôt ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés), un exercice d'harmonisation fiscale tel que nous le connaissons en Suisse. A Bruxelles comme chez nous, il n'est pour l'instant pas question d'harmoniser les taux d'impôts. Par contre, [la lutte contre l'évasion fiscale](#) devrait se poursuivre.

## Cette croissance que l'on nous vend comme la panacée

Un débat qui peine à mûrir tant au Parlement que dans les milieux économiques

Jean-Daniel Delley - 23 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29664>

Le Conseil fédéral vient de faire connaître sa [politique de croissance](#) pour la période 2016-2019. C'est le quatrième exercice du genre depuis 2004.

Même s'il s'engage pour une croissance durable, le gouvernement persiste à orienter son action sur l'évolution du PIB, un [indicateur désuet et inapte](#) à mesurer la qualité d'une économie et sa durabilité. Par ailleurs, les mesures évoquées pour atténuer les effets négatifs de la croissance suscitent l'opposition de la majorité parlementaire issue des dernières élections.

Le maintien de l'attractivité de la place économique helvétique, tel est l'objectif premier du gouvernement. Certes, la Suisse s'en sort bien en comparaison internationale. Mais les secteurs axés sur

l'économie intérieure, peu soumis à la pression concurrentielle, peinent à améliorer leur productivité. Or, nous dit le Conseil fédéral, la productivité du travail est indispensable à la croissance économique, laquelle nous assure la prospérité à long terme, la hausse du revenu disponible et le bien-être individuel.

Cette approche du toujours plus ne nous garantit en aucune manière un mieux-être des personnes ni une bonne santé sociale ([DP 2113](#)).

La productivité du travail ne progresse que faiblement depuis une vingtaine d'années. Le phénomène n'est pas propre à la Suisse, mais touche toutes les économies développées, notamment par manque d'innovations technologiques de l'ampleur de celles qui ont

suscité les révolutions industrielles (charbon, électricité, pétrole). Pourtant, au-delà d'une productivité saisie de manière purement quantitative - volume produit par actif -, c'est à l'efficacité de la production qu'il faut désormais s'attacher.

Une efficacité que [Jean Gadrey](#) décline en trois volets: un travail bien fait tout d'abord, à savoir des produits de qualité; une production peu gourmande en énergie et en matières premières ensuite; une production qui répond aux besoins de la population enfin.

Le Conseil fédéral reconnaît bien les limites de l'indicateur PIB et évoque [un système](#) d'une quarantaine de variables visant à mesurer le bien-être, mis en place dès 2014 par l'Office fédéral de la statistique. Mais cette mesure

du bien-être n'influence que marginalement sa politique de croissance, qui reste centrée sur le PIB et la productivité.

Pour insuffler qualité et durabilité dans la croissance économique, le Conseil fédéral veut accroître la productivité des ressources. A ce titre il mentionne le deuxième volet de sa stratégie énergétique 2050 et la politique climatique après 2020. Il s'agit de généraliser les incitations financières pour modifier les comportements, sans pour autant accroître les ressources de l'Etat puisque le montant des taxes perçues sera restitué aux particuliers et aux entreprises.

La droite libérale prône ce type de mesures, conforme à l'économie de marché, pour s'opposer aux subventions.

Mais elle montre peu d'enthousiasme dès lors qu'il s'agit de les concrétiser, car trop coûteuses pour l'économie.

L'initiative populaire [Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources \(Pour une économie verte\)](#) s'inscrit dans cette même perspective.

Reconnaissant ses qualités, le Conseil fédéral a proposé une version plus modérée par le biais d'une révision de la législation sur la protection de l'environnement. Le Parlement, vivement encouragé par les organisations patronales, a enterré le projet, se refusant à «restreindre la liberté économique» et laissant aux entreprises le soin de prendre les mesures nécessaires. Ainsi, sur les modestes

mesures visant à donner une coloration qualitative à sa politique de croissance, le Conseil fédéral n'est pas suivi par les Chambres, plus attentives aux sirènes des organisations économiques qu'aux exigences d'une économie durable.

Quant à la croissance helvétique, elle continuera à être dopée d'une part par les conditions fiscales offertes aux entreprises et d'autre part par l'importation d'une main-d'œuvre qualifiée formée à l'étranger. Une manière de s'enrichir en aspirant la substance fiscale de nos voisins et les compétences de leur population. Croissance durable? Une croissance par parasitage que les victimes ne supporteront pas éternellement.

## Promotion des logements à loyer abordable: aide à la personne ou aide à la pierre?

Les deux types d'aide sont nécessaires et complémentaires

---

Michel Rey - 16 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29644>

Selon la Constitution fédérale ([art. 41, lettre e](#)), il appartient à l'économie privée d'assurer la production des logements nécessaires aux besoins de la population, le rôle de l'Etat étant subsidiaire.

La Confédération, les cantons et les communes doivent veiller à ce que cette population dispose d'une offre de qualité à

un prix abordable. Ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années. Les régions urbaines de notre pays connaissent une pénurie aiguë et durable de logements.

Les [loyers](#) prennent l'ascenseur. Selon la société de conseil immobilier Wüest & Partner, ils ont plus que doublé en moyenne ces quinze

dernières années.

Pour remédier à cette situation, de nombreuses interventions politiques demandent une intervention de l'Etat dans la construction de logements à loyer abordable, tant pour les personnes à faible revenu que pour les classes moyennes ([DP 2103](#)). Au sein des parlements cantonaux et communaux, ces

interventions sont combattues par les milieux immobiliers et leurs représentants qui refusent ce que l'on appelle l'aide à la pierre et préconisent l'aide à la personne.

Avec l'aide à la pierre, les pouvoirs publics cherchent à promouvoir des logements abordables, en les construisant eux-mêmes et surtout en soutenant les maîtres d'ouvrage d'utilité publique et les coopératives. Cette aide prend la forme de prêts à des taux avantageux, de cautionnements, de mise à disposition de terrains en droit de superficie. Le droit de préemption, prévu par le canton de Vaud et combattu par référendum par la droite, fait partie de ces instruments devant permettre à l'Etat de jouer un rôle actif sur le marché immobilier ([DP 2123](#)).

Dans l'aide à la personne, les cantons versent aux ménages à faible revenu une allocation pour maintenir leurs dépenses de loyer à un niveau supportable. Les prestations complémentaires à l'AVS/AI et l'aide sociale incluent aussi les frais de logement.

Dans un article de *La Vie économique* (12/2015) [Lea Gerber](#), de la [Fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique](#), présente les avantages et les inconvénients de ces deux types d'aide.

En Suisse, en 2013, plus d'un milliard de francs sont dépensés en allocation de logement, soit environ 500 millions dans le cadre des

prestations complémentaires de l'AVS/AI et près de 820 millions au titre de l'aide sociale. Pour cette même année, la Confédération, les cantons et les communes ont dépensé ensemble quelque 50 millions de francs en faveur de l'habitat d'utilité publique (coûts administratifs et de personnel compris). Il faut y ajouter 200 millions de francs d'investissements sous la forme de prêts ou de prises de participation, qui sont généralement porteurs d'intérêts pour l'Etat.

En d'autres termes, l'aide à la pierre absorbe moins du vingtième des dépenses pour l'aide à la personne. Des engagements financiers limités pour une efficacité certaine, alors que l'on peut émettre des réserves au sujet de l'aide à la personne.

### **Les aides à la personne contribuent à la hausse des loyers**

Les avantages de l'aide à la personne résident dans la précision de son impact direct et dans la généralité du droit qu'elle crée: quiconque remplit les conditions peut en bénéficier. Des contrôles réguliers permettent d'adapter l'aide à l'évolution des revenus ou à la taille du ménage.

Mais ce type d'aide produit des effets indésirables. Les bénéficiaires de l'aide sont à même de payer davantage pour le logement, ce qui accroît la demande d'espace habitable. Sachant que l'offre de logements est relativement

rigide en Suisse, du fait de la rareté des terrains et des normes de construction, les aides à la personne favorisent la hausse des prix. Aussi les allocations de logement favorisent-elles une augmentation des loyers. Une partie des aides profite dès lors directement aux propriétaires immobiliers. Selon différentes études, ces derniers captent entre 30 et 78% de la majoration des allocations de logement.

Cette forme d'aide alimente un cercle vicieux: si les loyers augmentent, il faut soutenir toujours plus de ménages et relever les allocations de logement. Promouvoir l'accès au logement via une aide qui entraîne une hausse des loyers et ainsi une augmentation de l'aide sociale est pour le moins critiquable.

Les partis bourgeois ne ménagent pas leurs critiques au sujet de la hausse de la facture sociale. En automne 2015, le Conseil national a décidé de relever les montants maximaux pris en compte au titre du loyer pour les prestations complémentaires à l'AVS et l'AI.

### **Les aides à la pierre atténuent la hausse des prix et diversifient l'offre**

Ce type d'aide exerce un effet modérateur sur les prix du marché. Les logements fournis par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique sont en moyenne 20% moins chers que les autres. Ceci n'est pas d'abord dû à des avantages

financiers (prêt à taux réduit, terrains en droit de superficie), mais bien plus au fait que les maîtres d'ouvrage renoncent à la recherche de profit et louent leurs logements aux coûts effectifs.

Cette aide financière fait l'objet de remboursement et n'est pas octroyée à fonds perdu. Et ces logements échappent à la spéculation immobilière. Via cette aide, les pouvoirs publics sont à même d'influencer la qualité de l'habitat aidé, en fixant des standards énergétiques. Ils peuvent aussi répondre à des besoins bien identifiés (personnes handicapées, âgées). On doit cependant constater que la plupart des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ne sont pas contraints de louer leurs logements à des groupes cibles

(familles, ménages à revenus modestes ou âgés).

L'aide à la pierre a aussi ses faiblesses. Sa contribution à l'accès au logement est limitée. Elle ne peut pas loger plus de ménages à des conditions avantageuses qu'elle ne peut construire de logements. Compte tenu d'une forte demande pour des logements à loyer abordable, leur attribution s'avère délicate. A Zurich, 89 appartements proposés par la municipalité ont été visités par 5'000 intéressés, ce qui a occupé une douzaine de fonctionnaires. Et les critères d'attribution sont loin d'être simples et transparents. Ils peuvent être améliorés en fixant le nombre de chambres à disposition par ménage et en définissant les

groupes cibles (familles avec enfants, à faible revenu).

Les deux types d'aide pour l'accès au logement sont nécessaires et complémentaires. Dénigrer l'aide à la pierre en la qualifiant d'inefficace comme le déclarent les partis de droite, cache en fait la volonté des promoteurs privés d'écarter l'Etat du marché immobilier. L'aide à la pierre permet une meilleure régulation de ce marché en permettant une diversification de l'offre, en mettant à disposition des logements à loyer abordable. Elle est de plus nécessaire si l'on veut éviter l'exode des familles moyennes vers la périphérie et ne pas transformer nos centres-ville en ghettos pour riches.

## Accord Privacy Shield: suite et certainement pas fin

Le dossier de la transmission des données personnelles de l'Europe vers les Etats-Unis demeure toujours aussi opaque et complexe

---

Jacques Guyaz - 21 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29660>

Le 12 juillet dernier, la Commission européenne a adopté l'accord Privacy Shield de protection des données entre l'Union européenne et les Etats-Unis.

Nous avons déjà manifesté les craintes que nous inspirait ce projet (DP [2114](#), [2116](#) et [2120](#)). Elles ont été confirmées par la dernière version qui ne diffère pratiquement pas du document

présenté ce printemps.

Joe MacNamee, le directeur de l'ONG European Digital Rights qui suit de très près ce dossier, espère maintenant son [annulation](#) par la Cour européenne de justice, comme précédemment pour l'accord Safe Harbour. L'accord prévoit en effet que les Etats-Unis pourront [surveiller](#), et donc s'emparer, des données

européennes lorsque la «*sécurité nationale*» est en cause ou lorsque «*l'intérêt public*» l'exige, des notions particulièrement floues et sujettes à toutes les interprétations. Une collecte massive et indiscriminée de données européennes reste une option si des informations précises ne peuvent être récoltées dans un cas relevant de ces notions floues de

sécurité nationale et d'intérêt public.

Le groupe des autorités nationales de protection des données, dit «G29», a émis un [communiqué](#) très dubitatif. L'accord prévoit qu'en cas de plainte d'un individu, l'autorité de régulation des données de son pays traitera avec le département fédéral du commerce américain pour résoudre le litige. En cas de désaccord persistant, un mécanisme d'arbitrage, dont le texte du traité ne dit rien, sera mis en place.

Le communiqué de presse [annonçant l'accord](#) comprend une phrase assez ahurissante qui vaut d'être reproduite: «*Redress possibility in the area of national security for EU citizens' will be handled by an Ombudsperson independent from the US intelligence services.*» Inutile de préciser

que ce communiqué n'existe qu'en anglais. Il indique donc que l'ombudsman – qui sera désigné par qui? comment? pourquoi faire? nul ne le sait pour l'instant – sera indépendant des services de renseignement américains, ce qui semble être la moindre des choses. Mais si le communiqué éprouve le besoin de le préciser, c'est que le poids des dits services, la NSA sans doute pour l'essentiel, pèse vraiment lourd dans l'élaboration du texte.

Notre pays ne semble pas concerné par un accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Nous avons écrit voici quelques mois que la Suisse était condamnée à en reprendre les termes tels quels, tant on imagine mal un traité spécifique entre la Confédération et les USA. Mais la donne a quelque peu changé. Le Brexit va-t-il modifier

l'attitude du Royaume-Uni? Après tout, l'accord a été conclu après le vote britannique, mais on sait aussi les liens très étroits entre les services secrets de la couronne et ceux des Américains depuis [1946](#). Par ailleurs, une cour d'appel américaine vient de donner [raison à Microsoft](#), qui refusait de transmettre aux autorités des Etats-Unis des données stockées sur des serveurs en Europe.

Bref, ce dossier particulièrement opaque et complexe de la protection des données personnelles vis-à-vis des Etats-Unis, de leur gouvernement et de leurs entreprises connaîtra probablement d'autres rebondissements. Dès lors, il est sans doute urgent d'attendre. Pour une fois, la réserve et l'attentisme de la diplomatie suisse s'avèrent incontestablement des atouts.

## Les batailles de 1914-18 vues par un observateur suisse

Robert de Traz, *Sur le front français. Verdun et l'Argonne*, Genève, Slatkine, 2016, 83 pages

Pierre Jeanneret - 12 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29631>

Le centenaire de la première guerre mondiale a suscité la publication de nombreux ouvrages. Parmi ceux-ci, l'historiographie suisse n'est pas en reste.

Plusieurs des écrits dus à nos compatriotes font suite à des missions d'observation sur le front Ouest. Par exemple, en

août 1916, un certain lieutenant-colonel Henri Guisan eut pour tâche d'observer les positions françaises en Argonne. Il en ramena un rapport.

Dans le [petit ouvrage](#) dont il est question ici, l'auteur n'est pas un militaire de carrière, mais un écrivain et journaliste.

Robert de Traz (1884-1951) a sa rue à Genève, même s'il est passablement oublié aujourd'hui. Aux côtés d'Alexandre et Charles-Albert Cingria, William Martin, Charles Ferdinand Ramuz, Gonzague de Reynold et d'autres, il participa à la revue *Voile latine* (1906-1910), où sa présence semble avoir

fortement concouru aux conflits internes qui mirent fin à cette aventure intellectuelle et littéraire. Puis il fonda une autre revue, *Les Feuilles*, que l'on peut situer à l'extrême droite de l'échiquier politique. Ecrivain, il publia en 1913 *L'Homme dans le rang*, qui exalte l'esprit militaire et même la guerre, «*dure épreuve révélatrice d'héroïsme*», «*une grande action de nettoyage*».

Collaborant depuis 1909 au *Journal de Genève* avec des critiques et reportages, il fut envoyé par ce journal, au printemps 1917, sur le front français. Il en rapporta six articles, qui sont reproduits aujourd'hui dans le livre paru aux Editions Slatkine.

Dans son reportage, il oscille constamment entre le témoin «*objectif*» et le propagandiste francophile. Sa germanophobie ne fait pas l'ombre d'un doute: «*Pourtant ils [les Allemands] ont envahi cette contrée pacifique, enivrés non seulement d'orgueil, de vin, de fatigue, de victoire, mais aussi du bonheur de posséder une si belle proie, de maîtriser une civilisation qu'ils avouent supérieure et qu'ils croyaient désarmée.*» Les ruines des villages en Argonne proclament «*le désir, la volonté de vengeance. A la place des Allemands, j'aurais quelque inquiétude: leur crime abominable, et qui révolte le cœur aussi bien que la raison, ne demeurera pas impuni*». Il

anticipe sur les clauses léonines du traité de Versailles qui seront imposées à l'Allemagne vaincue. Dans le train qui l'amène de Paris vers la zone des armées, il constate chez les soldats et officiers «*une discipline de bonne humeur*» et estime que «*la gaieté est une vertu de la guerre*»! Il restera toute sa vie attaché à la pensée nationaliste de Barrès. Ce qui l'amènera pendant la deuxième guerre mondiale à se rapprocher des milieux pétainistes et collaborationnistes.

Parvenu dans la zone des combats, à Verdun, il est impressionné par les terribles dégâts infligés à la nature: «*Ce ne sont plus des arbres, mais des piquets, des bouts de bâton noircis au feu. [...] On n'y reconnaît plus rien de normal, d'habituel. Tout a été retourné, malaxé, pilonné en une affreuse bouillie. [...] Plus rien ne s'élève verticalement vers le ciel; tout a été écrasé sur le sol.*» Quant à la ville de Verdun elle-même, c'est une ville morte, qui a été vidée de ses habitants. En revanche, Robert de Traz semble moins sensible au sort des hommes... Ou alors, il tait ce qu'il a pu voir par souci de ne pas nuire à la cause française qui lui est chère. C'est particulièrement sensible dans le dernier article, intitulé «*Soldats*». C'est une apologie du soldat français, de la nourriture fournie, de son équipement, de son moral!

L'auteur porte aussi quelques jugements de caractère strictement militaire. Certains sont erronés. Ainsi lorsqu'il affirme: «*L'art exquis [sic] des artilleurs français s'est encore perfectionné durant la guerre: ils sont les maîtres incontestés du canon.*» C'est passer sous silence l'écrasante supériorité allemande en artillerie lourde. En revanche, il a bien perçu que la guerre moderne est devenue une «*entreprise industrielle*», qui laisse peu de place à l'héroïsme auquel il était si attaché dans *L'Homme dans le rang*. Finalement dégoûté par la réalité de la guerre, Robert de Traz se fera le porte-parole d'un «*idéal européen*» et militera pour la Société des Nations. Dans *L'Esprit de Genève* (1929), il exaltera la mission internationale de cette ville.

La publication des articles parus il y a presque un centenaire dans le *Journal de Genève* n'est certes pas inintéressante, comme témoignage d'un «*neutre*» par ailleurs très engagé aux côtés de l'un des camps. Son reportage nous paraît cependant bien en deçà des récits de ceux qui ont vécu la guerre dans toute son horreur, dans la boue et le sang, tels Maurice Genevoix dans *Ceux de 14*, Roland Dorgelès dans *Les croix de bois*, Henri Barbusse dans *Le Feu* ou encore Erich-Maria Remarque dans *A l'ouest rien de nouveau*.



# Autriche: élections présidentielles et populisme de droite

Un [éditorial](#) du site de l'Association suisse de politique étrangère

Invitée: Gret Haller - 14 juillet 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29637>

Le deuxième tour pour l'élection de la présidence en Autriche doit être refait; ainsi en a décidé la Cour constitutionnelle.

Le fait même qu'un candidat de l'extrême droite arrive en tête du premier tour des élections a été un signal d'alarme. Cela s'inscrit parmi d'autres peurs qui tourmentent l'Europe aujourd'hui. En France, l'élection de Marine Le Pen à la présidentielle 2017 est-elle devenue possible?

Tous les partis de la droite populiste en Europe sont liés par leur attaque contre l'Union européenne, qui peut aller jusqu'à la revendication d'un vote populaire sur une sortie de l'UE. Le Brexit a déjà été accepté. Dans des Etats comme la Suisse, qui n'est pas - ou pas encore - devenue membre de l'UE, on observe le même état d'esprit d'une lutte acharnée contre l'adhésion à l'UE. Le phénomène de la recrudescence du nationalisme est visible dans toute l'Europe et il est nécessaire de l'aborder de manière comparative.

Les partis nationalistes engendrent un affaiblissement de la démocratie, en ce sens qu'ils placent des slogans à la place d'une appréciation différenciée des questions politiques. Ils cherchent ainsi à rallier les gens par les ressentiments et la haine. De

plus, l'appréciation différenciée est remplacée par l'identification avec les personnes. La personnification est un moyen éprouvé pour étouffer le débat démocratique. Certes, la politique a besoin de personnes qui sont en mesure de défendre leurs idées de manière compréhensible, mais dans la démocratie les idées doivent rester contestables; la toute-puissance de *leaders* n'y a pas sa place.

Les attaques populistes s'appliquent également aux garanties de l'Etat de droit. En Hongrie, en Pologne et en Turquie notamment, les Cours constitutionnelles sont affaiblies ou leurs décisions ignorées. Les majorités parlementaires ne sont pas respectées dans le but de changer les structures vers plus de pouvoir présidentiel, conduisant ainsi à un affaiblissement du rôle du parlement.

Une telle tentative d'abrogation du pouvoir du parlement a également été entreprise par les populistes de droite en Suisse; non pas au bénéfice d'un pouvoir présidentiel, mais au bénéfice du «peuple». L'initiative de mise en œuvre de l'UDC représentait une attaque massive contre l'Etat de droit suisse. Une grande majorité, justement celle de ce peuple, en avait bien deviné les

intentions.

Dans toute l'Europe, les populistes de droite veulent plus de démocratie directe, en particulier pour les décisions concernant l'Union européenne. Le mouvement *Alternative für Deutschland* demande un vote populaire pour l'élection du président fédéral qui est aujourd'hui, pour de bonnes raisons, élu par un parlement élargi. En Autriche, face au candidat de la droite populiste, une certaine prise de conscience a eu lieu concernant le large spectre de compétences que la Constitution de 1929 avait donné au président, bien que ces prérogatives n'avaient jusqu'alors jamais été invoquées. Dans les mains de populistes de droite, les gouvernements présidentiels peuvent s'avérer dangereux. Cela s'observe actuellement dans les deux plus anciens systèmes présidentiels, aux Etats-Unis et en France avec les candidatures de Donald Trump et de Marine Le Pen.

Dans ce contexte, la Suisse peut s'estimer heureuse du fait que sa démocratie ait été radicalement dépersonnalisée il y a fort longtemps. La présidence du Conseil fédéral et du Parlement qui change chaque année serait également loin d'être dangereuse si l'on devait passer à des durées de mandats plus longues.

L'élection populaire du Conseil fédéral a aussi été refusée en 2013 à plus de trois quarts des voix. Il est toutefois regrettable que les appels à plus de démocratie directe de la part des camps nationalistes

européens représentent tout autre chose et qu'ils empêchent une discussion factuelle sur ce thème.

La décision populaire de 2013 précitée, l'acceptation de la révision de la loi sur l'asile le 5

juin dernier et, encore plus clairement, le rejet de l'initiative de mise en œuvre, sont autant d'éléments qui prouvent que la démocratie directe n'a rien à voir avec le populisme de droite.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **Imposition des entreprises: ce que prépare l'Union européenne**

<http://www.domainepublic.ch/articles/29552>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016PC0026&rid=1>

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0023&from=FR>

### **Cette croissance que l'on nous vend comme la panacée**

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/44559.pdf>

<http://dechiffage.arte.tv/1-croissance/video/14>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28946>

<https://developpementdurable.revues.org/8898>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/11.html>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis402t.html>

### **Promotion des logements à loyer abordable: aide à la personne ou aide à la pierre?**

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a41>

<https://www.letemps.ch/economie/2016/06/10/40-ans-loyers-ont-augmente-sept-plus-prix>

<http://www.domainepublic.ch/articles/28522>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29365>

<http://dievolkswirtschaft.ch/fr/2015/11/gerber-12-2015-franz/>

<http://www.wbg-schweiz.ch/>

### **Accord Privacy Shield: suite et certainement pas fin**

<http://www.domainepublic.ch/articles/29000>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29078>

<http://www.domainepublic.ch/articles/29256>

<https://edri.org/>

[http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/07/13/a-peine-adopte-l-accord-privacy-shield-sur-les-donnees-personnelles-est-deja-menace\\_4969020\\_4408996.html?xtmc=privacy\\_shield&xtcr=1](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2016/07/13/a-peine-adopte-l-accord-privacy-shield-sur-les-donnees-personnelles-est-deja-menace_4969020_4408996.html?xtmc=privacy_shield&xtcr=1)

<https://www.cnil.fr/fr/adoption-de-la-decision-dadequation-du-privacy-shield-par-la-commission-europeenne>

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-2461\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2461_en.htm)

<https://fr.wikipedia.org/wiki/UKUSA>

<http://www.numerama.com/politique/183225-microsoft-gagne-en-justice-pour-mieux-protger-les-donnees-des-europeens.html>

### **Les batailles de 1914-18 vues par un observateur suisse**

<http://www.slatkine.com/fr/slatkine-reprints-erudition/69510-book-07102778-9782051027786.html>

### **Autriche: élections présidentielles et populisme de droite**